

Course cycliste intercollegiale

le peuple

5 CENTS l'exemplaire
MONTMAGNY
hebdomadaire
publié
le jeudi

Série D, Vol. 1, No 28

Jeudi, le 9 septembre 1965



Finies les vacances!

Avec la rentrée des classes, mardi matin, les mères de famille ont entrepris la première partie de leurs vacances annuelles. Pour les petits bouts de choux, il s'agissait de leur première visite à l'école. Pour les plus âgés, la rentrée n'a été qu'une corvée routinière. Les jeunes ont renoué connaissance avec les copains et le brigadier scolaire, et en ont profité pour consulter la liste des livres scolaires.

Un cagoulard condamné à 15 ans de pénitencier

Un bureau de revision institué par la Ville



Le Club de Golf, magnifique réalisation

LIRE NOTRE REPORTAGE EN PAGE 8 ET 9

Une coopérative d'assurance convoqué aux urnes ses 200,000 membres

La Société des Artisans est une coopérative d'assurance fondée à Montréal en 1876. Cette entreprise florissante se réclame des principes coopératifs et les applique dans l'ensemble de ses activités.

Dynamique et agressive, La Société des Artisans est avantageusement connue par la variété de ses systèmes d'assurance, adaptés aux besoins des familles et des individus de langue française en Amérique, par la qualité de ses services aux assurés et par l'assistance économique et sociale qu'elle apporte aux divers milieux où elle opère. Ce qui la distingue pourtant comme entreprise d'assurance, c'est le soin qu'elle met à renseigner ses assurés, à les consulter, à les in-

terresser à son développement et à ses progrès. C'est dans cet esprit résolument démocratique que se tiendront, en plus de cent endroits différents, entre le 9 septembre et le 20 septembre, les assemblées générales des locales pour la présente année. Ces assemblées fourniront à tous les sociétaires qui y participeront, l'occasion de se renseigner sur la marche de leur coopérative, dans leurs milieux respectifs, de même que dans l'ensemble du territoire où elle fait affaires. Les présidents des locales, les secrétaires-trésoriers, les représentants de vente etc, communiqueront aux personnes présentes des rapports soigneusement préparés. Ils répondront aux questions qui seront posées.

Dans la seconde partie de la

rencontre, les sociétaires présents seront invités à élire les officiers de leur local pour l'année 65-66. Les mises en candidature et le vote se feront au moyen de bulletins secrets. L'assemblée sera suivie d'une réception amicale et récréative qui permettra à tous les participants de se connaître davantage et de fraterniser.

A Montmagny, cette assemblée générale se tient le 15 septembre 65, à 8 heures p.m., en la salle du centre d'Accueil de Montmagny.

De magnifiques prix de présence seront donnés et en plus pour la partie récréative, plusieurs autres prix seront attribués.

Invitation spéciales à tous les sociétaires et leurs amis. Admission libre.

Symposium sur les maladies rhumatismales

Le Congrès Scientifique Annuel de la Division du Québec du Collège de Médecine Générale du Canada aura lieu les 11 et 12 septembre 1965 à l'Institut Coopératif Desjardins, avenue des Commandeurs, Lévis, P.Q.

Ce Congrès prendra la forme d'un "Symposium sur les maladies rhumatismales" auquel participeront six sommités médicales canadiennes. Il se tiendra le samedi 11 septembre 1965.

Les omnipraticiens de la province de Québec, ou comme on aime à les appeler - les médecins de famille sont conscients des progrès gigantesques de la médecine d'aujourd'hui et c'est pourquoi ils se rassemblent ainsi périodiquement, au cours de journées cliniques, pour se tenir à jour, sans doute, mais aussi pour assurer, par un perfectionnement indispensable, la qualité des soins dispensés à leurs malades.

Ce Congrès est une réalisation du Collège de Médecine générale du Canada, la seule association nationale bilingue créée exclusivement en vue du perfectionnement professionnel de ses membres.

Le dimanche 12 septembre aura lieu l'Assemblée Générale de la Division du Québec et l'élection des officiers de la Division, pour le prochain terme.

JE SUIS UN DE
VOS VOISINS



L'assurance-vie
est ma profession

Puis-je vous être utile?

Ls-P. Fortin
C.P. 1033 Tél.: 248-2960
Montmagny
SUN LIFE DU CANADA

ANDRE ASSELIN

Arpenteur-Géomètre
Bureau à Montmagny au
Manoir des Erables,
le mardi, de 2 à 5 h. p.m.
Tél.: 248-0100
Bureau à Lévis:
60, Côte du Passage
Tél.: 837-8250
(charge renversée)

Me Guy BERTRAND

B.A., LL.L.
Avocat-Procureur
Edifice Banque Provinciale
Montmagny, P.Q.
Tél.: 248-1622 — C.P. 1261
Bureau à Montmagny
Vendredi après-midi
Bur. à Québec - Tél.: 529-3389
Rés. Québec - Tél.: 653-7452

YVES PARE

Architecte
D.E.A.M. - M.A.A.P.Q.
- M.I.R.A.C. -
Edifice Blanchet - Montmagny
86, Du Dépôt - Tél.: 248-3610

Marcel Ruelland

DIRECTEUR DE
FUNERAILLES
Ambulance et corbillard
CADILLAC
SERVICE JOUR ET NUIT
Tél: 248-1363, De la Fabrique

Laurent Normand

Directeur de Funérailles
SERVICE JOUR ET NUIT
d'ambulance et corbillard
Cadillac.
26, St-Louis - Tél.: 248-0545
MONTMAGNY

Viateur CARON, Enr.

• Pièces et accessoires
d'automobiles.
• Distributeur Good Year.
500, Trans-Canada,
Téléphone: 248-2619
Montmagny

AUBE AUTO PARTS

Pièces de camions et d'autos
Nous achetons et vendons
de la Machinerie lourde
et Autos accidentés
Route Trans-Canada,
C.P. 1258 - MONTMAGNY

Téléphone: 248-1072

Robert DAVELUY
B.A., LL.L.,
Avocat-Procureur
Rue St-Jean-Baptiste
Montmagny
(Edifice Allard)

CARTES D'AFFAIRES

"Bou langer, Fortier, Rondeau & Cie, C.A."

Maurice Boulanger, B.A., C.A. Guy Fortier, B.A., L.S.C., C.A.
Réal-A. Rondeau, B.A., C.A. Paul R. Thivierge, C.A.
Raymond Kirouac, M.S.C., C.A. André Gagnon, M.S.C., C.A.
G. Beauneu, B.A., M.S.C., C.A. Rolland Trudelle, M.S.C., C.A.
Guy Des Roches, M.S.C., C.A. J. Desmeules, B.A., M.S.C., C.A.
Lionel Daigle, B.A., C.A. Marcel Samson, B.A., M.S.C., C.A.

COMPTABLES AGREES — CHARTERED ACCOUNTANTS

Tél.: LA 5-4955 500 est, Grande-Allée
Case Postale 97, Haute-Ville QUEBEC 4.

"Caron, Corriveau, Renaud, & Cie, C.A."

B. Caron, B.A., M.S.C., C.A. L. Corriveau, M.S.C., R.I.A., C.A.
Gérard Lavole, B.A., M.S.C., C.A. Guy Renaud, M.S.C., C.A.
B. Chénard, B.A., M.S.C., C.A. R. Gagnon, B.A., M.S.C., C.A.
R. Madore, B.A., M.S.C., C.A. Réal Bélanger, M.S.C., C.A.
Fernand Breton, M.S.C., C.A. R. Gilbert, M.S.C., C.A.

COMPTABLES AGREES — CHARTERED ACCOUNTANTS

Tél.: 248-1003 54, Rue St-Magloire
Montmagny, P.Q.

Bureau: Montmagny — Riv.-du-Loup — Mont-Joli — Matane

Rés. 248-0907 **ASSURANCES** Bur. 248-1202

"La Laurentienne"
Assurance sur la vie Feu, Automobiles,
Jean-Marie PROULX Responsabilités, Accident
HEBERT & PROULX, Enr.

MONTMAGNY 86, DE LA GARE.

Mercier & Carrier

AVOCATS-PROCUREURS

63, de la Gare
Tél.: 248-0194
Montmagny

Me Jules PARE, C.R.

AVOCAT-PROCUREUR

Edifice Banque Provinciale
Rue St-Thomas,
MONTMAGNY, P.Q.

Tél.: 248-3954

Alex. Chouinard, C.R.

— Avocat —

60 rue St-Louis
Tél.: 248-2948
MONTMAGNY

Tél. Bur.: 248-1183

Rés.: 248-0147

Denis GOBEIL, LL. L.

AVOCAT

34, rue de la Gare
Montmagny

Installations et réparations
électriques
Travail de tous genres
en électricité

ROGER PROULX

ENT-ELECTRICIEN

87, rue Ste-Brigitte-Nord
Tél.: 248-0970 Montmagny

Gonzague BELANGER

B. A. LL. L.
NOTAIRE

Tél. bur.: 248-2592
Rés.: 248-1096
32, rue St-Thomas
Montmagny

Jean-Paul CLOUTIER
B.A., L.S.C.
Licencié en Sc. commerciales

J. Maurice CLOUTIER
B.A., LL.L.
Notaire

ST-PAUL, Co. Montmagny, P. Q.

Gaston CLOUTIER
Industriel

Guy CLOUTIER
Courtier d'assurances

ROBERT DESPRES

INGENIEUR-CONSEIL

Bureau à Montmagny

Edifice Blanchet
88, rue du Dépôt

Tél.: 248-0622 - Rés. 248-0653



Les visiteurs français s'entretiennent avec les officiers de Québec-Téléphone. Au premier rang, de gauche à droite: M. J.-Réal Bernier, assistant-vice-président et contrôleur, M. Albert Sallan, professeur à l'Institut de Contrôle de Gestion de Paris, M. Julien Thuot, assistant du président de Québec-Téléphone et M. Jacques Darnay, directeur d'un cabinet d'Expertise Comptable à Paris.

Ils ont également visité la Cie A. Bélanger

Rimouski — Prenant la parole mardi dernier, devant un groupe d'hommes d'affaires français, M. Julien Thuot, assistant du président de Québec-Téléphone, devait notamment déclarer: L'administration de Québec-Téléphone s'est toujours efforcée de déléguer dans une large mesure aux différents niveaux de surveillance l'autorité et la responsabilité qui ne doivent pas demeurer l'apanage exclusif des cadres supérieurs.

La mission française, accompagnée par M. Gilles Chatel, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, effectuée actuellement dans le cadre des échanges culturels franco-canadiens, un voyage d'études à travers le Québec. Ce voyage qui comporte une série de visites aux principales réalisations de l'industrie canadienne-française, a permis à huit hommes d'affaires français, diplômés de l'Institut de Contrôle de Gestion de Paris, de passer une grande partie de la journée de mardi, au bureau-chef de Québec-Téléphone à Rimouski. Les visiteurs étaient essentiellement dé-

sireux de recueillir des informations sur la manière dont l'entreprise canadienne-française aborde les problèmes de gestion.

M. Julien Thuot devait, à ce propos souligner que les préoccupations de Québec-Téléphone en ce domaine, visent à favoriser et à accroître la participation des cadres dits subalternes à la gestion de l'entreprise.

Ce thème devait être repris par M. Réal Bernier, assistant vice-président et contrôleur et par M. B.-A. Beneteau, vice-président, opérations qui devait notamment déclarer: "Les premiers bénéficiaires de la décentralisation sont les abonnés eux-mêmes. En effet, ils auront à l'avenir de plus grandes facilités pour s'adresser directement à un personnel responsable".

Dans le cours de l'après-midi, les représentants de la mission française, visitèrent par petits groupes les divers services de Q. Téléphone, conformément à leurs centres d'intérêt respectif.

M. Albert Sallan professeur de l'Institut de Contrôle de Gestion de Paris, qui dirigeait la mission française, devait à l'issue de

la visite résumer ses impressions et celles des autres membres du groupe en déclarant: "Nous avons été surpris de découvrir l'ampleur du développement actuel du Québec qui réalise, dans tous les domaines, des progrès étonnants. Nous avons le sentiment que des rencontres comme celle-ci, doivent se multiplier dans l'intérêt de nos deux pays".

La mission française a également visité les usines de A. Bélanger de Montmagny, mercredi dernier. Le groupe était par la suite invité à un dîner offert par les dirigeants de l'entreprise.



**FIER
PAPA!**

La Sun Life offre plusieurs plans modernes qui intéressent particulièrement le nouveau papa. Que vous ayez besoin d'assurance sur votre propre vie, d'un revenu familial advenant votre décès ou de fonds pour garantir l'instruction de vos enfants, vous constaterez que la Sun Life a la réponse à votre problème. Communiquez avec nous sans délai.

René Adam

Trois-Saumons P.Q.
Tél.: 247-5624

**SUN LIFE DU CANADA
COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE**

Un cagouillard condamné à 15 ans de pénitencier

L'un des deux cagouillards impliqués dans le vol à main armée chez M. Roger Chabot, l'an dernier, vient d'être condamné à 15 ans de pénitencier par le juge Marc Fortin de Québec.

Antoine Levasseur, 24 ans, de Montréal a été reconnu coupable d'un vol à main armée, perpétré le 17 avril 1964 chez M. Roger Chabot, de Montmagny, ou deux "cagouillards" avaient ligoté M. et Mme Chabot ainsi que leurs deux enfants, Pierre et Lise, âgés respectivement de 13 et 11 ans.

Le procès de l'accusé avait été retardé, par suite de son évasion spectaculaire de la prison de Québec, en mai dernier, en compagnie d'un présumé complice Roger Côté, de Trois-Pistoles.

En rendant sa sentence, le juge Fortin a déclaré qu'on semble actuellement exagérer dans le sens de la réhabilitation. Il a précisé que dans les cinq ou dix dernières années ou s'est accentuée la tendance à trop insister sur ce point, on est en mesure de constater que le crime a progressé de façon alarmante.

Accidents mineurs

LE 5 SEPTEMBRE

A 1 h. 30 du matin le 5 septembre, les policiers municipaux étaient appelés sur les lieux d'un accident impliquant une Ford 59, conduite par M. Clément Fournier de St-Vallier et une Oldsmobile 56, appartenant à M. Eugène Montminy de Montréal. La collision est survenue en face du Pont Boulanger.

Les deux voitures ont des réparations pour plus de \$600.

Une collision est survenue la même journée entre le véhicule de M. Aurèle Groulx, de Montmagny et celui de M. Jean-Paul Samson également de notre ville.

Les deux autos ont subi des dommages d'environ \$100. chacune.

LE 4 SEPTEMBRE

Un premier accident s'est produit cette journée-là vers les 11 h. 30 a.m. à l'intersection de la 6e Avenue et de la 7e Rue. Mme Jeanne d'Arc Marois de Montmagny qui conduisait une Oldsmobile 65 est entrée en collision avec le véhicule de M. Delphis Lacombe, une Pontiac 65.

Les dommages à l'Oldsmobile ne se chiffrent qu'à \$25 tandis que ceux subis par la Pontiac sont de l'ordre de \$225.

Un deuxième accident, qui a causé des blessures légères à M. Gérard Guay de Montmagny est survenu vers 2 h. 45 p.m. sur la rue St-Jean-Baptiste, M. Guay circulait à bicyclette quand il est venu donner contre une portière d'auto en stationnement qu'on venait d'ouvrir à son passage. Le conducteur de la voiture impliquée est M. Léopold Fortin de Ste-Appoline.

Le troisième et dernier accident de cette journée est arrivé vers les 5 h. p.m., et impliquait un Loader Caterpillar et une Chevrolet 65.

Alors qu'il était arrêté au coin des rues Trans-Canada et 3e Avenue, M. Raymond Roy de Montmagny a vu son véhicule se faire heurter à l'arrière par un Loader sous les commandes de M. Benoit Morin.

Seule l'auto a subi des dommages qui pourraient se chiffrer à \$150.

PANNEAUX DECORATIFS

POUR
FINITION DE SOUS-SOL
OU SALLE DE JEUX



Faites-le dès
maintenant

EDOUARD GENDREAU INC.

— Bois — Matériaux de construction — Contreplaqué —
18, rue Louise, Montmagny.

Tél.: Bureau 248-0845

Ré.: 248-0276

La Corporation de Prêts du Québec (fondée en 1924)

Membre de l'Ass. Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

Actions & Fonds Mutuels

Consultez notre représentant autorisé

Eutrope Méthot

93, St-Jean-Baptiste Tél.: 248-0669 Montmagny

SERVICE GRATUIT

du posage de prélatrs, tapis ou tuiles achetés de

Bertrand Blanchard

19, rue St-Jacques — Montmagny

Vous ne payez que le prix courant.

Pour échantillons ou estimé, venez ou téléphonez à 248-1558

BOUCHERIE — EPICERIE

MARTIN BELANGER

Rue St-Ignace

Tél.: 248-2842

à 300 pieds du Rond-Point

ouverte tous les soirs jusqu'à 9 h. et le vendredi à 10 h

Stationnement pour 50 automobiles

EDITORIAL

L'ÉLECTION DE LA PEUR

Contre l'avis unanime de la presse, contre l'intérêt du pays face aux difficultés qui s'accumulent, le premier ministre Pearson a décidé d'en appeler au peuple. L'élection aura lieu le 8 novembre. Le chef du gouvernement espère qu'il en sortira un gouvernement majoritaire libéral. Mais si le contraire se produisait? Ou si, encore, le parti le plus nombreux se retrouvait dans une position minoritaire? Le Canada ne serait pas plus avancé. Car le grand problème n'est pas tant d'assurer une majorité de sièges à un parti que d'élire un gouvernement capable de régler les problèmes de la nation. Or, M. Pearson, après deux ans et demi de pouvoir, a prouvé qu'il n'est pas homme à conduire notre barque. Il a suscité plus de problèmes qu'il n'en a résolus. Pourquoi, en bonne vérité, devrions-nous lui renouveler son mandat?

Le premier ministre a été cynique. Pourquoi a-t-il déclenché l'élection? Parce qu'il avait peur d'une défaite en Chambre à la rentrée du 27 septembre. "Les partis d'opposition, dit-il, ont continuellement attaqué notre gouvernement minoritaire mais, jusqu'à maintenant, ils ne l'ont pas encore renversé au Parlement." Drôle de raison pour en appeler au peuple! "Les chefs des groupes d'opposition, dit encore M. Pearson, ont annoncé que, même s'ils n'avaient pu réunir assez de députés pour nous renverser plus tôt, ils le feraient certainement lorsque le Parlement reprendrait ses travaux en septembre." Pourquoi ne pas attendre que la chose se produise?

M. Pearson prévient les coups parce qu'il a peur. Il a peur de l'opinion publique irritée par sa complaisance à l'égard des éléments douteux de son propre parti. Il a peur de la colère du Parlement devant son inaction et sa négligence à régler le problème agricole de l'Est. Il a peur de la colère des députés à cause de son ineptie pendant la grève des postiers. Il a peur des conflits qui s'annoncent dans le monde du travail, en particulier dans les transports ferroviaires et maritimes. Il a peur des difficultés économiques qui se préparent pour cet automne ou l'hiver prochain. Il a peur de l'immense déficit commercial qui grossit constamment. Il a peur, tout simplement.

M. Pearson fait le brave mais il est rongé d'inquiétude. Car, comment, du même coup, peut-il se vanter des législations passées, grâce à la coopération de l'Opposition, et prétendre, d'autre part, que celle-ci veut paralyser le Parlement?

Non, les explications de M. Pearson sont cousues de fil blanc. Au lieu d'infliger au Trésor public une dépense inutile et inopportune de \$12 à \$15 millions, pourquoi ne distribue-t-il pas cet argent aux fermiers appauvris et aux ouvriers mal logés?

CLEMENT BROWN.

COUPON D'ABONNEMENT

J'aimerais m'abonner au journal LE PEUPLE

pour une période de

Ci-inclus en paiement de cet abonnement.

NOM

ADRESSE

Taux d'abonnement: Canada \$2.00 pour 1 an
E. Unis \$2.50 " " "

le peuple

MONTMAGNY
hebdomadaire
publié
le jeudi

A la Rédaction:
Thomas Tremblay
Paul Gros d'Aillon
C.P. 128

HEBDO DU COMTE DE MONTMAGNY
DEPUIS 1900



Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



Gausserie de l'hon. Daniel Johnson à Couchiching, le 5 août dernier



— SUITE —

Les nations sont en effet des communautés naturelles. Elles ont un droit inné à la vie, à l'auto-détermination, à la maîtrise de leur destin. Un droit qui ne se quémande pas. Un droit qui prévaut même contre les institutions juridiques lorsque celles-ci refusent d'en tenir compte. Comme l'a si bien dit notre historien Lipnel Groulx "il n'y a pas de formes de gouvernement qui tiennent contre le droit à la vie d'une nation".

La Confédération, qui fut notre cinquième constitution en un peu plus d'un siècle, constituait un important retour au bon sens et à la reconnaissance des libertés nationales. Elle ne visait pas à unifier, mais à harmoniser.

On convenait d'établir des structures communes pour la gestion des intérêts communs, mais on confiait aux provinces tous les champs de compétence qui concernent directement la vie et l'épanouissement d'une nation, comme l'enseignement, la propriété et les droits civils, les institutions municipales, les hôpitaux, le bien-être social, les richesses naturelles, etc.

C'est bien ainsi que l'entendait lord Carnarvon, lorsqu'il expliqua à la Chambre des Lords le principe et la philosophie de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. "Le Bas-Canada, dit-il, est jaloux et fier, à bon droit, de ses coutumes et de ses traditions ancestrales; il est attaché à ses institutions particulières et n'entrera dans l'union qu'avec la claire entente qu'il les conservera".

Un peu plus loin, il ne craint pas d'employer le mot "national" à propos des Canadiens français. "Leurs institutions nationales, dit-il, ont été pareillement respectées par leurs compatriotes et chéries par eux-mêmes. Et c'est avec ces sentiments et à ces conditions que le Bas-Canada consent maintenant à entrer dans cette confédération".

Il y a là une reconnaissance formelle de ce que nous appelons aujourd'hui le droit à l'autodétermination de la nation canadienne-française. Dans l'esprit de lord Carnarvon, le Bas-Canada "consent" à entrer dans la Confédération; il y consent à des "conditions" bien précises; il y consent "maintenant", c'est-à-dire après avoir pesé le pour et le contre, après s'être déterminé librement entre diverses alternatives.

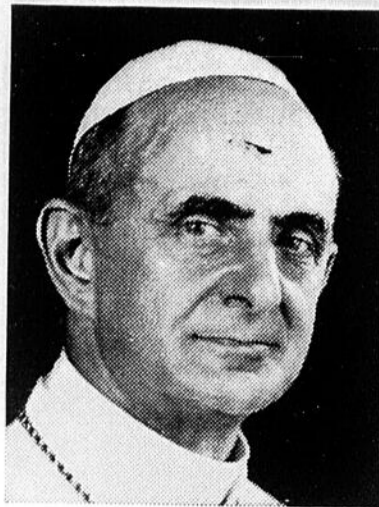
Personne n'ignore que sir John A. Macdonald aurait préféré un régime plus centralisé. Mais il a accepté le compromis fédératif parce qu'il avait, lui aussi, le sentiment qu'on ne violente pas impunément les libertés fondamentales d'une nation. Le 21 janvier 1856, il écrivait à son ami Chamberlin: "Traitez les Canadiens français comme une nation, et ils se comporteront comme le fait généralement un peuple libre, c'est-à-dire généreusement. Traitez-les comme une faction, et ils deviendront factieux".

Dans le contexte de 1867, la Confédération constituait un compromis raisonnable. Et on peut dire qu'elle a été un succès pendant au moins un demi-siècle, c'est-à-dire tant qu'il a été possible de maintenir un équilibre à peu près stable entre les forces tendant à l'unité et les forces tendant à la diversité.

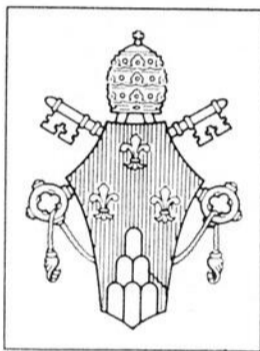
C'est que le Québec n'était pas la seule province à tenir à ses particularismes. Héritière du Haut-Canada, l'Ontario fut la première, avec sir Oliver Mowat, à engager la lutte pour le maintien des droits provinciaux. Les provinces maritimes, qui s'étaient développées avant la Confédération comme autant de colonies distinctes, ne manquaient pas non plus d'affirmer hautement leur identité.

C'est ainsi qu'à la conférence interprovinciale convoquée par Honoré Mercier en 1887, on vit la Nouvelle-Ecosse inscrire au procès-verbal une déclaration portant qu'elle se joignait aux pourparlers "sans préjudice au droit du gouvernement, de la Législature et du peuple de la Nouvelle-Ecosse, d'adopter telle ligne de conduite qui pourra à l'avenir être jugée désirable, dans le but d'obtenir la séparation de cette province du Canada". Comme quoi le Québec n'a pas toujours été seul à proclamer son droit à l'autodétermination.

— A SUIVRE —



**COLLABORONS
AU MINISTÈRE DE
CHARITÉ UNIVERSELLE
DU SAINT-PÈRE
ET AUX OEUVRES
DE L'ÉPISCOPAT
CANADIEN**



La collecte 1965 pour les Charités Papales et les Oeuvres de l'Épiscopat se tiendra dans toutes les églises du Canada
DU 12 AU 19 SEPTEMBRE

Paul VI se penche sur les problèmes de la faim et de la pauvreté dans le monde

Ottawa (CCC) - A l'heure même ou Sa Sainteté le Pape Paul VI demandait aux Evêques du Canada d'organiser une Collecte nationale pour venir en aide aux oeuvres d'assistance du Souverain Pontife et de l'Episcopat, les nations du monde libre se penchent avec angoisse sur les solutions à apporter au double problème de la faim et de la pauvreté dans le monde.

Ce fléau, l'un des plus terribles de l'humanité, affecte plus d'un milliard d'hommes, de femmes et d'enfants qui, en plus de souffrir de la famine, manquent la plupart du temps du plus strict nécessaire.

C'est là le problème numéro un de l'heure pour l'humanité toute entière, car cinq hommes sur six sont tenaillés par la faim, d'une faim sans cesse croissante pour les peuples des pays sous-développés.

En Afrique, en Asie et en Amérique Latine, des hommes existent, prisonniers d'un effroyable cercle vicieux qu'entretient inéluctablement une situation sociale inhumaine. En plus des terres impropres à la culture, ces masses humaines sont aux prises avec des maladies épidémiques, des séismes, des sécheresses, des inondations, une économie à peu près nulle et à un taux de naissances trop élevé pour les conditions de vie.

Des problèmes aussi complexes exigent des solutions complexes. Et ces solutions sont à la fois d'ordre économique, d'ordre social, d'ordre politique et culturel, d'ordre local et international.

Mais pour les Chrétiens placés devant une aussi lamentable situation de faits, la responsabilité immédiate est celle d'une action

temporelle dans tous ces domaines et le devoir impérieux est celui d'engendrer une action caritative internationale en ce sens.

C'est par suite de ces terribles conditions de vie qui sévissent présentement à travers le monde, que Sa Sainteté le Pape Paul VI se voit chaque jour accablé par plus de 1,000 demandes d'assistance urgentes. Le Saint-Père constate aussi chaque jour et avec douleur combien les moyens dont il dispose sont sans proportion avec la gravité et le nombre des besoins.

Où puiser les moyens matériels nécessaires pour soulager un tant soit peu toutes ces misères, sinon dans la foi généreuse et charitable des Catholiques du monde entier plus favorisés, mieux nantis et qui en ont les moyens?

Cette semaine, la voix de nos Cardinaux, de nos Archevêques et de nos Evêques invite les Catholiques du Canada à écouter le message du Pape Paul VI qui les incite à une prise de conscience collective de même qu'à un acte de charité universelle.

Le 12 septembre, en effet, se tient la collecte annuelle pour les Charités papales et les Oeuvres de l'Episcopat, dans toutes les églises et chapelles du Canada.

Répondre à l'appel du Pape et des Evêques est une responsabilité communautaire à laquelle personnes ne peut échapper sans risquer de travailler contre lui-même et contre les siens. Au sein de toute société, le rôle de chaque citoyen en est un de pourvoyeur et de collaborateur.

Or, ce que le Pape distribue, il faut d'abord qu'il le reçoive et il le reçoit de la main de ses enfants plus fortunés. Répondre à l'appel du Pape et des Evêques, c'est répondre à l'appel du Christ lui-même; les Charités papales continuent en effet le geste commencé par Jésus-Christ envers les pauvres, les malheureux, les malades.

Tenue sous les auspices de la Conférence Catholique Canadienne, la Collecte de cette année, la seizième du genre, a été placée sous le thème suivant: "Collaborons au Ministère de Charité universelle du Saint-Père et aux Oeuvres de l'Episcopat canadien."

**EN CAS D'URGENCE
MEDICALE**

si vous ne pouvez rejoindre votre médecin de famille, pour la fin de semaine qui vient, le Dr Gustave PLANTE
Tél: 248-0254
2, rue Du Dépôt
sera le médecin en fonction.

faites-vous un voyage ?



consultez votre agent du Canadien Pacifique

- Trains à dôme panoramique
- Tarifs modiques de chemin de fer
- Croisières sur les Grands Lacs, en Alaska et aux Antilles
- Hôtels d'un océan à l'autre
- Traversées transatlantiques
- Service aérien au Canada et entre cinq continents

J. R. Patenaude,
Gare du Palais,
Québec.

VOYAGEZ
Canadien Pacifique

TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS
HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

CKBM

Dimanche

12.30 p.m.

FANTAISIES
MUSICALES

une présentation
de

BISCUITS MONTMAGNY
INC.

Une émission de choix
à ne pas manquer.

Pas d'autres avantages économiques

LA POCATIERE — Le Conseil d'aménagement et d'expansion de la Côte-du-Sud (C.A.E.), à l'instar de tous les autres groupements économiques régionaux de la province, ne profiterait pas de d'autres avantages économiques que ceux prévus dans la nouvelle entente fédérale-provinciale de l'Arda.

A une requête récente du C.A.E., à l'effet que son territoire, qui s'étend aux comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, reçoive les mêmes avantages économiques que les régions-pilotes, parce que sujet à d'identiques conditions dans son économie, le sous-ministre adjoint de l'Arda, M. J.-B. Bergevin, a répondu qu'en autant que le ministère

était concerné, les régions pilotes ont cessé d'exister comme telles.

La lettre du sous-ministre ajoute qu'il y aura, cependant, des régions spéciales où pourraient être considérés des projets d'investissements prévus dans la sixième partie du document A.R.D.A. no 1.

INVENTAIRE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Dans cette lettre, dont prenaient connaissance les directeurs du C.A.E., à l'occasion de leur réunion mensuelle, tenue à La Pocatière, mercredi soir, on ajoutait des précisions sur l'inventaire des ressources effectué

à date, dans le territoire desservi par cet organisme.

Il est d'abord confirmé que les travaux d'inventaire forestier sur les boisés de ferme, sont complétés dans 36 paroisses de la région et qu'un rapport devrait être soumis incessamment à ce sujet.

Quant aux forêts de la Couronne, (réserves cantonales, terrains vacants et autres) elles seraient inventoriées à 95 p. c. près, dont 50 p. c. antérieurement à l'année 1955.

En ce qui concerne les cartes pédologiques, pour les quatre comtés concernés, elles seraient en voie de préparation et devraient être publiées en fin d'année 1965.

Case Postale: 11 — 98 rue St-Jean-Baptiste — Téléphone: 248-3400
PROUVEZ LE MIEUX est le synonyme de
LEMIEUX ET PROULX ENR
GROS ET DETAIL
Bois - matériaux de construction en général
Quincaillerie — Ferronnerie — Plomberie — Peinture — Tapisserie
Vaiselle — Vitres — Cadeaux
Entreposage de fourrure
Réparation — Lustrage — Nettoyage par procédé "Hollander".

- Pour vous mesdames -



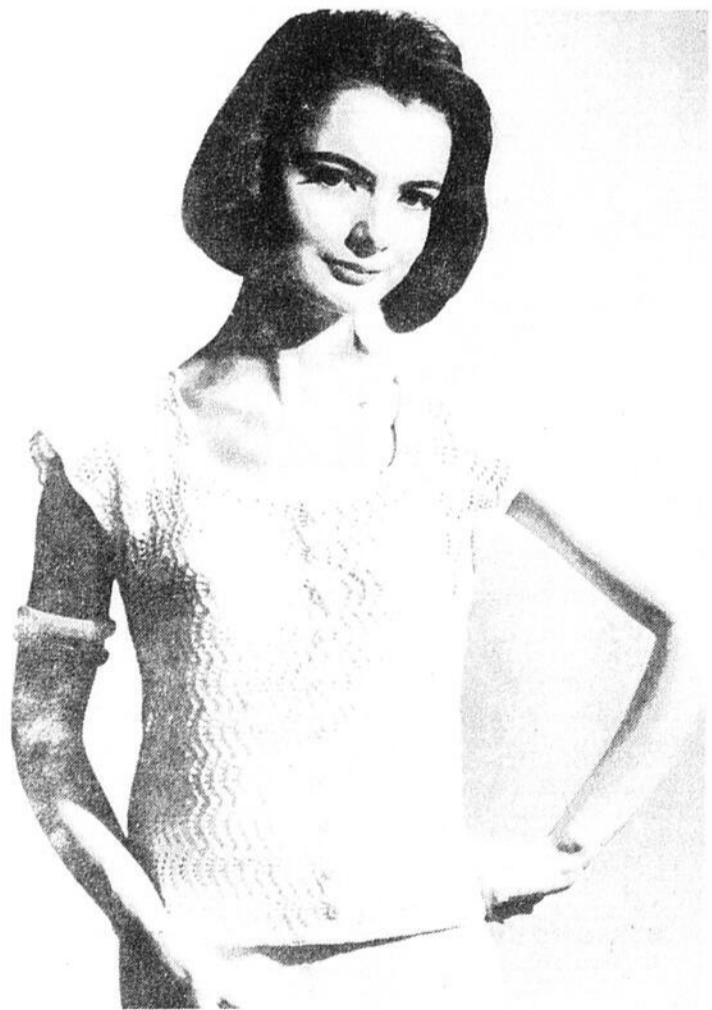
FRAÎCHES COMME LA BRISE
NOUVELLES BLOUSES EN GEORGETTE
DE TÉRYLÈNE

La georgette de térylène lavable rehausse l'élégance de cette blouse créée par La Dear. Un large volant généreux borde l'encolure profonde et les étroites manches trois quarts. Disponible dans différentes teintes comme: blanc, rose, aqua ou jaune, avec la finition du fil de soie marine, aux volants.

Soins de beauté après les vacances

Les vacances sont finies. Vive la rentrée au bureau, à la maison ou au collège! Oui, je sais, ce n'est peut-être pas exacte-

ment votre manière de voir, mais c'est ce que vous devez vous efforcer de penser. L'optimisme en effet, est un



BLOUSE TRICOTÉE

N'est-elle pas élégante cette blouse tricotée avec du coton à crocheter? Le délicat motif de coquille allié à la fine rangée de boutons lui donne cette touche féminine qui en fera une addition charmante pour votre jupe préférée. Pour obtenir le patron faites nous parvenir votre demande accompagnée de 10c. à La Parole, Case Postale 458, Drummondville.

Entretien

des valises de cuir

En revenant de voyage, vous rangerez probablement vos valises pour quelque temps. J'ai recueilli pour vous quelques conseils afin d'augmenter leur durabilité et de les remettre en état.

Essayez-les avec un linge humide ou lavez avec une eau savonneuse tiède. Vous pouvez également enduire le cuir d'un peu de crème de nettoyage pour conserver leur souplesse et leur lustre (certaines personnes préfèrent la vaseline).

Si vous vous servez d'eau pour nettoyer, séchez-les toujours à fond avec un linge doux. En cours de séchage, tenez le cuir éloigné de toute source de chaleur.

N'employez pas trop d'huile pour adoucir ou faire reluire le cuir, l'huile garde la poussière.

Après le nettoyage, faites reluire avec un linge doux. Protégez-les avec une pièce de tissu quand vous les mettez en place; préservez-les de la chaleur. Tenez-les à l'écart des objets qui pourraient les griffer.

Si vous êtes assez longtemps sans vous servir de vos valises, gardez-les toujours propres; enlevez fréquemment la poussière. Faites reluire de temps à autre avec un linge doux afin de leur conserver tout leur éclat.

LINO



PAIN D'ÉPICE ALLEMAND

Le poivre, épice populaire

Cela prend chaque année des millions de livres de poivre noir et de poivre blanc pour assaisonner les biftecks nords-américains, le "yakitori" japonais, le "bratwurst" allemand, le "haggis" écossais et le "cevapcice" yougoslave. Sans contester, le poivre, en latin: *pipper nigrum*) est et a été depuis des siècles l'épice la plus populaire du monde.

Le poivrier, arbuste qui produit les grappes de poivre, croît dans les régions situées dans les 15 à 20 degrés de latitude de l'Équateur. Par conséquent, l'Inde et l'Orient constituent les principales sources mondiales d'approvisionnement en poivre, bien que depuis quelques années le Brésil en exporte également.

Le poivre blanc aussi bien que le poivre noir viennent du même arbuste, mais la différence est la suivante: les grains devant être utilisés comme poivre noir sont recueillis encore verts, puis séchés et vendus tels quels. Les grains destinés au poivre blanc ne sont cueillis que lorsqu'ils sont mûrs alors qu'il est plus facile de les débarrasser de leur enveloppe extérieure.

Dérivant du grain entier, le poivre noir possède un arôme plus riche et une saveur plus piquante. Par contre, le poivre blanc se prête particulièrement bien à l'assaisonnement des sauces blanches ou à la crème, des soupes, etc.

Voici quelques exemples d'utilisation du poivre à travers le monde; ne manquez pas d'essayer quelques-unes de ces recettes éprouvées, en particulier le savoureux pain d'épices allemand où un soupçon de poivre vient s'allier à d'autres épices plus douces.

PAIN D'ÉPICE ALLEMAND

- 2 tasses de farine tout-usage tamisée
- 3/4 de tasse de sucre
- 1 c. à thé de sel
- 1 c. à thé de soda à pâte
- 1 c. à thé de poudre à pâte "double-action"
- 1 c. à thé de cannelle moulue
- 1 c. à thé de gingembre moulu
- 1/2 c. à thé de clou de girofle

- moulu
- 1/2 c. à thé de poivre noir moulu
- 1/2 tasse de shortening, fondu
- 1/4 tasse de mélasse claire
- 1 gros oeuf
- 1/2 tasse de lait sur
- 1/2 tasse d'eau chaude

Tamiser ensemble la farine, le sucre, le sel, le soda à pâte, la poudre à pâte et les épices. Incorporer le shortening fondu, la mélasse, l'oeuf et le lait sur. Y ajouter l'eau chaude et brasser vigoureusement. Verser la pâte dans un moule à gâteau de 9x9x2" bien graissé et légèrement enfariné. Cuire au four préchauffé à 350°F pendant 45 minutes ou jusqu'à ce que bien cuit. Servir chaud ou froid. Si désiré, garnir de quartiers de pêches fraîches et de crème fouettée.

Rendement: un gâteau de 9" carré.

POULET AU POIVRE NOIR

- 1 poulet éviscéré de 3 à 4 livres
- 1 1/2 tasse d'eau
- 2 c. à thé de vinaigre de cidre
- 2 c. à thé de sel
- 1 c. à thé de grains de poivre noir
- 1/2 tasse de farine
- 4 c. à table de shortening
- 3 c. à table de farine

Laver le poulet et le dépecer en portions. Placer dans une casserole avec l'eau, le vinaigre, le sel et le poivre noir en grains. Couvrir, amener à ébullition puis diminuer le feu et laisser mijoter pendant 20 à 25 minutes ou jusqu'à ce que le poulet soit tendre, sans toutefois que la viande ne se détache des os. Retirer le poulet du jus. Saupoudrer chaque morceau de farine. Faire revenir dans le shortening chaud jusqu'à ce que bien doré de chaque côté. Délayer la farine dans le jus de viande et remuer jusqu'à épaississement. Verser la sauce sur le poulet (si désiré, on peut passer la sauce pour retirer les grains de poivre). Remuer légèrement afin que la sauce se lie bien avec le gras déjà dans le poëlon, en ayant soin de ne pas briser le poulet.

Rendement: 6 portions.



Un «Jeunesse oblige» de transition

Chaque année, de joyeuses manifestations marquent le passage à l'an nouveau. C'est un peu de cette façon que sera souligné le début de la nouvelle saison de *Jeunesse oblige*: une émission spéciale de variétés, le samedi 11 septembre à 7 heures du soir. Cette émission servira en quelque sorte de transition entre le *Jeunesse oblige* d'été et la série d'automne qui promet d'être passionnante pour tous les «Jnobs». Ou plutôt, cette heure de music-hall sera, en somme, la boucle faite à la première semaine d'émissions puisque déjà, au cours de la semaine précédente, les habitués de *Jeunesse oblige* auront fait connaissance avec les nouveaux animateurs, retrouvés les anciens et eu un aperçu de ce que leur offrira chacune des émissions, cette saison.

A cette émission spéciale du 11 septembre, les jeunes téléspectateurs du réseau français de Radio-Canada auront l'occasion de voir réunis — chose très rare — tous ceux qui animeront les *Jeunesse oblige*, édition 1965-66. Jean-Pierre Ferland, le sympathique animateur de la Boîte à chansons qui ouvre désormais

ses portes les jeudis, sera l'hôte de cette soirée. Il accueillera d'abord Guy Boucher et Mariette Lévesque qui mèneront, cette saison, toutes les destinées du Club des Jnobs. Tous les lundis, Mariette et Guy engageront le dialogue avec les jeunes pour qu'ils fassent connaître leurs divers champs d'activité.

Jean-Pierre Ferland présentera ensuite le nouvel animateur du mardi à *Jeunesse oblige*, le jeune et brillant pianiste Michel Dusault, car, rappelons-le, ce jour-là sera consacré à la musique classique.

Au cours de ce music-hall d'une heure, nous ferons aussi plus ample connaissance avec Madeleine Arbour, qui présentera l'émission «Savoir-faire» du mercredi, et avec Gilles Houde qui animera, le vendredi, un reportage sur le sport.

Enfin, Jean-Pierre Ferland accueillera le toujours populaire Pierre Lalonde qui, dès la semaine suivante, soit le 18 septembre, reprendra son rôle d'animateur de la soirée variétés de

Jeunesse oblige où, une heure durant, le yé-yé, le ska, toutes les chansons dans le vent, toutes les vedettes dans le vent seront à l'honneur.

Les chefs d'orchestre attirés des émissions *Jeunesse oblige* — Paul de Margerie, Frank D'Hervey, Rod Tremblay et Georges Tremblay — seront également de ce music-hall.

A cette émission de gala, tous ces invités auront aussi leurs invités. On verra, par exemple, un chansonnier, une chanteuse populaire et une nouvelle vedette de la chanson, Gilles Houde, pour sa part, nous présentera un numéro de gymnastes et les autres animateurs, dont on connaît le talent comme chansonniers, comme chanteurs ou comme musiciens, feront également leur numéro.

Tous les Jnobs, amateurs de yé-yé, de chansons, de musique classique seront servis à souhait à ce *Jeunesse oblige* «de transition», le samedi 11 septembre à 7 heures.



Elizabeth Chouvalidzé et Jean Faubert sont deux des interprètes du *Bonheur des autres*, téléroman de Jean Filiatrault que le réseau français de Radio-Canada présentera chaque mercredi soir à 8 heures, à compter du 8 septembre. *Le Bonheur des autres*, c'est le drame de trois soeurs qui s'envient parce que chacune croit que l'autre est plus heureuse qu'elle-même. La distribution du *Bonheur des autres* comprend aussi Nicole Filion, Gaétane Laniel, Yvon Bouchard, Yvon Dufour, Jean-Paul Dugas, André Montmorency et Léo Rivest.



Nicole Germain
animera
«*Votre choix*»
le samedi à 10 heures

Parfaite hôtesse et charmante animatrice, toujours accueillie avec grand plaisir par les téléspectateurs du réseau français de Radio-Canada, Nicole Germain animera de nouveau, cette année, l'émission *Votre choix* qui reprend l'affiche le samedi 11 septembre à 10 heures du soir, selon une formule quelque peu transformée.

Votre choix, ce sera d'abord, comme par le passé, le choix d'une personnalité invitée: sa vedette préférée dans l'un ou l'autre des domaines du spectacle. Ce sera aussi le choix du public.



Jean Besré et Lise LaSalle à «Tour de terre»
le samedi à 11 h. 30 du matin

Lise LaSalle et Jean Besré sont, dans la vie, Monsieur et Mad me. Ils forment un jeune couple fort sympathique. Dans le monde des artistes, ce sont deux brillants comédiens qu'on applaudit tout autant au théâtre qu'à la télévision, dans des émissions dramatiques, des téléromans, etc. Mais dans le monde des petits, ils deviennent tout simplement Lise et Jean, deux grands amis qu'on aime bien et qui font faire chaque semaine un *Tour de terre* du tonnerre.

Pour les jeunes téléspectateurs

du réseau français de Radio-Canada, Lise LaSalle est aussi l'ancien oursin Théodule de *la Boîte à Surprise* ou encore la charmante fée Gailurette. Quant à Jean Besré, nul doute qu'il demeurera longtemps dans l'esprit des jeunes le vivant *Tintin* des bandes illustrées dont ils ont pu suivre les aventures à la radio, ces dernières années.

Cette année, Lise et Jean entraîneront les jeunes dans un nouveau *Tour de terre*, à compter du samedi 11 septembre à 11 h. 30 du matin.



Claudia Lamarche anime «La Souris verte»
le samedi à midi

Il y a un an environ, Claudia Lamarche n'était qu'une charmante mère de famille dont aucune caméra de télévision n'avait encore transmis la vive expression. Mais dès la première émission de la série intitulée *la Souris verte*, Claudia Lamarche a su capter l'attention des tout-petits tout en intéressant les parents à sa nouvelle maternelle télévisée.

Choisie parmi plusieurs autres candidates pour animer cette nouvelle série pour enfants, au réseau français de Radio-Canada,

la jeune et sympathique hôtesse de *la Souris verte* avait plusieurs cordes à son arc. Elle a étudié le chant, la musique, le dessin et l'art dramatique. Elle est aussi diplômée en éducation physique, en rythmique et en expression corporelle.

C'est donc avec tout ce bagage de connaissances et avec son amabilité indéfectible qu'elle reviendra amuser les jeunes de *la Souris verte*, chaque samedi à midi, à compter du 11 septembre.

Cinéma de Paris et Cinéma international

Je suis un sentimental
Mercredi 15 septembre — 8 h. 30

Connaissant le type d'homme qu'est Eddie Constantine et le genre de rôle qu'il interprète, on est porté à être sceptique devant un titre comme *Je suis un sentimental*. Qu'on se rassure; il n'y a pas grand-chose de sentimental dans ce chassé-croisé axé autour d'un meurtre, et qui met en cause plusieurs membres de la rédaction et de la direction d'un journal de Paris. Une femme, menacée par son mari qui sort de prison, demande à son amant de l'aider à quitter Paris.

Arsène Lupin contre Arsène Lupin
Mercredi 22 septembre — 8 h. 30

Imaginons James Bond, le célèbre Agent 007, à la poursuite d'Arsène Lupin, après une nouvelle «frasque» de celui-ci. Nous nous trouverions alors en présence du policier qui est la «coqueluche de l'heure» et d'un gentleman cambrioleur qui, lui, est populaire depuis plus d'un demi-siècle.

Dans *Arsène Lupin contre Arsène Lupin*, l'action débute au moment de la mort de celui-ci. Avant de rendre l'âme, il confie à son fils le secret de son habileté et... une mission. Les vedettes sont Jean-Claude Brialy, Jean-Pierre Cassel et Daniel Cauchy.

Les Années folles
Mercredi 29 septembre — 8 h. 30

Sous le titre *les Années folles*, Mireia Alexandresco et Henri Torrent ont réalisé un documentaire qui évoque la période comprise entre la fin de la première guerre mondiale et la grande crise économique de 1929.

Ce qu'il y a de tragique dans ces années dites folles, c'est que la fin des hostilités, en 1918, n'a été, en somme, qu'une trêve

de quelque 20 ans, l'espace d'une génération. Cela n'a pas empêché la masse de vouloir oublier les horreurs de la guerre en se livrant à toutes sortes d'excès.

Le Gorille a mordu l'Archevêque
Vendredi 17 septembre — 8 h. 30

De prime abord, on pourrait s'attendre à passer un fort bon moment à rigoler, en regardant ce film. Ce pourrait, en effet, être le titre d'une comédie bouffonne ou d'une farce de boulevard. Mais justement...

Le Gorille a mordu l'Archevêque est, au contraire, un film d'espionnage qui fera les délices des amateurs de suspense. Le Gorille, c'est en réalité un colosse qui est membre du corps de la police du contre-espionnage français. L'Archevêque, c'est un Noir qui est conseiller du président d'un trust. Leurs relations sont loin d'être amicales!

La Belle Époque
Vendredi 24 septembre — 8 h. 30

La Belle Époque est une comédie de moeurs tournée en Italie sous la direction de Luigi Zampa. Les vedettes de ce film sont Nino Manfredi, Michèle Mercier et Gino Cervi. Le postulat d'une petite ville de province italienne est averti de l'arrivée imminente d'un inspecteur du parti fasciste. Voyageant incognito, celui-ci a pour mission d'enquêter sur les activités politiques et administratives du Conseil municipal. Les membres du Conseil croient reconnaître dans la personne d'un jeune agent d'assurance le redoutable inquisiteur.

Par-dessus les moulins
Vendredi 1er octobre — 8 h. 30

Vittorio de Sica, Sophia Loren et Marcello Mastroianni, trois des plus grands noms du cinéma de notre époque, réunis dans un même film, c'est déjà presque le gage d'une excellente production. Ces trois comédiens



Marcello Mastroianni



Jean-Claude Brialy

sont les principaux interprètes de la comédie *Par-dessus les moulins*, dont l'action se situe en Italie, au XVII^e siècle. Un meunier et sa femme forment un couple uni jusqu'au jour où le gouverneur s'avise de convoiter la belle meunière et d'user de ses pouvoirs pour parvenir à ses fins.

La paroisse St-Thomas paiera son eau \$0.25 le mille gals.

Une entente conclut le 21 février 1956, pour la fourniture d'eau à la Paroisse St-Thomas par la Ville et qui était expirée depuis le 10 août dernier, vient d'être renouvelée par les parties en cause.

L'entente antérieure prévoyait que la Paroisse paierait à la Ville la somme de \$0.15 le mille gallons d'eau. Le présent contrat d'une durée de 5 ans, établit ce prix à \$0.25 le mille gallons d'eau. **REGLEMENT 281**

Voici ce que décrète le règlement 281:

1—La Ville de Montmagny s'engage et s'oblige à fournir à la Municipalité de St-Thomas de la Pointe-à-la-Caille, l'eau nécessaire à l'approvisionnement du réseau de distribution de la Municipalité, à l'est du territoire de la Ville, à raison de \$0.25 le mille gallons, payable par la Municipalité à la Ville, les 1er janvier, avril, juillet et octobre de chaque année, suivant le compte produit par la Ville à la Municipalité, et calculé suivant la sommation inscrite au compteur.

2—La Municipalité s'engage et s'oblige à payer dans les trois mois de la production du compte, le montant de la facture, et ainsi de suite pour la durée de la convention. Tout paiement devra être effectué à la Ville avant la réception du compte suivant, à défaut de quoi le montant dû portera intérêt au taux de six pour cent l'an.

3—La Municipalité s'engage et s'oblige de plus, à payer à la Ville de Montmagny, une charge fixe, annuelle, de \$500 le 1er janvier de chaque année, le premier versement devant se faire le 1er janvier 1966 et les autres successivement avec intérêt de 6%, pour loyer de la chambre de compteurs et accessoires, et la Ville de Montmagny assume l'entretien et la réparation de la dite chambre.

4—Le surintendant de l'aqueduc ou toute personne mandatée par la Ville de Montmagny, aura droit d'accès, de surveillance et de contrôle sur tout ce qui pourra concerner la distribution de l'eau, tant à la chambre du compteur que sur le territoire desservi dans la Municipalité.

5—La Ville de Montmagny ne garantit en aucun temps la force de débit ou de pression du service d'eau.

6—La Municipalité s'engage et s'oblige à ce qui suit:

a) Fournir l'eau aux seules personnes concernées dans le territoire actuellement desservi;

b) Faire usage de l'eau de façon à ne pas affecter indûment le service en général;

c) Maintenir son installation en bon état et éviter les fuites d'eau;

d) Eviter de laisser couler l'eau pour prévenir la gelée dans les conduits et généralement respecter en tout temps les conditions du contrat et les règlements régissant les services d'aqueduc et d'égoûts.

7—Le présent contrat est pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 1966 au 31 décembre 1970, et se renouvellera par tacite reconduction à moins d'un avis écrit de six mois avant la date d'expiration du contrat, ou en tout temps, d'un commun accord.

Si votre voiture est équipée d'un transmission automatique, il vous sera facile, si elle s'embourbe, de la tirer de ce mauvais pas en appliquant un mouvement de va-et-vient au levier de vitesses en changeant alternativement entre les gammes basse (L) et marche arrière (R). Si elle est équipée d'une transmission standard, appliquez ce mouvement entre la seconde et la haute (H) vitesse tout en déclenchant l'embrayage ou en accélérant le moteur en harmonie avec le mouvement de va-et-vient de la voiture.

Un bureau de revision institué par la Ville

C'est à l'unanimité que les membres de notre Conseil Municipal se sont prononcés, mardi soir dernier, en faveur du règlement 279, dotant la Ville d'un bureau de revision.

Cette décision découle du fait que la Ville a procédé dernièrement à la confection d'un nouveau rôle d'évaluation et qu'il y a lieu de tenir ce rôle à date.

MEMBRES DU BUREAU

La présidence de ce bureau de revision a été confiée à M. Emilien Proulx. Il sera secondé par M. Roland Collin, secrétaire exécutif et par M. Laurent Bernatchez.

REGLEMENT No 279

Ce règlement 279 ordonne et décrète ce qui suit:

1—Conformément aux dispositions de l'article 484a et suivants de la Loi des Cités et Villes, il est par le présent règlement constitué un bureau de revision chargé d'exercer les pouvoirs vi-

sés par les articles 485, 495, 496, 497, 499 et 500 de la Loi des Cités et Villes.

2—Ce bureau de revision est composé de trois membres, que le Conseil pourra nommer chaque année, par résolution.

3—La rémunération du bureau de revision est la suivante:

- 1) Démolition affectant la valeur jusqu'à \$1000. \$ 4.00
- 2) Démolition affectant la valeur de plus de \$1000. 8.00
- 3) Amélioration en bas de \$1000. 4.00
- 4) Amélioration de plus de \$1000. 8.00
- 5) a) Maison en construction visitée une 1ère fois 7.00
- b) Maison achevée, visitée une seconde fois, portée au rôle à sa valeur finale 7.00
- 6) Maison nouvelle, portée au rôle 14.00
- 7) Maison à appartements 30.00
- 8) Fermes et bâtiments 50.00
- 9) Industries, magasins, édi-

fice commercial, mixte:

1/10 de 1% de sa valeur finale.

A charge par les membres du bureau de revision de ce qui suit:

a) Fournir les fiches de propriétés, dûment complétées, pour chaque propriétaire et les volumes, s'il y a lieu. Ces fiches devront être semblables à celles actuellement en usage et seront écrites au clavignave, avec croquis à l'échelle.

b) Effectuer toutes les recherches qui seront utiles au bureau d'enregistrement.

c) Indiquer sur chaque carte de propriété la valeur annuelle de chaque locataire, en plus des autres renseignements que l'on trouve déjà sur nos fiches.

d) Obtenir, s'il y avait lieu, les services de personnes additionnelles, tel que secrétaire ou autres, et en défrayer le coût.

CINEMA LAFONTAINE

du dim. 12 au sam. 18 septembre

Ce film nous revient à la demande générale

L'entrée est a prix populaire

Le Gendarme de SAINT TROPEZ

UN FILM EBLOUISSANT
en scope
en couleurs
en musique
et en soleil

VOUS RIREZ AUX LARMES... ET VOUS VERRÉZ UN RAID DE LA POLICE DANS UN CAMP DE NUDISTES.

avec LOUIS DE FUNE,
GENEVIEVE GRAD, MICHEL GALABRU,
AUSSI

Besoin d'argent pour la rentrée?



Négociez un prêt de magasinage HFC

Si vous avez besoin d'argent pour les enfants qui retournent à l'école, négociez dès maintenant un prêt de magasinage HFC pour payer les frais de scolarité et de transport, les livres... enfin tout. Vous rembourserez ensuite selon un plan commode. Consultez HFC, la compagnie de prêts la plus importante et la plus expérimentée.

Montant du prêt	Plans de remboursement mensuel			
	36 mois	30 mois	24 mois	12 mois
\$100	\$ 3.12	\$ 3.79	\$ 4.62	\$ 9.46
550	17.12	20.79	25.86	51.24
750	23.62	28.65	35.13	69.21
1000	31.55	38.45	46.11	91.56
1600	50.88	61.81	75.11	146.52
2200	70.71	85.62	103.41	201.46
2500	80.12	97.52	118.05	228.93

Les paiements ci-dessus, comprenant capital et intérêts, sont basés sur le remboursement normal. Le coût de l'assurance n'est pas compris.

HOUSEHOLD FINANCE HFC

MONTMAGNY

13, rue St-Jean-Baptiste—Téléphone 248-2620

(au-dessus du Magasin Légaré)

Demandez nos heures d'ouverture le soir

Renseignez-vous au sujet de l'assurance-vie sur les prêts, aux taux réduits de groupe.

ET DIEU CREA LA FEMME

avec BRIGITTE BARDOT



Maman, photographe attitrée de la famille

Toute mère de famille qui garde sa camera toujours à portée de la main n'aura pas le regret de dire à sa voisine: "Si seulement j'avais une photo!" Elle peut prendre une photo de l'événement en question, une photo expressive dont elle partagera le plaisir avec ses parents et ses amies, et qui lui permettra, plus tard, de "revivre" tous les moments heureux.

Maman est la photographe attitrée de la famille, car c'est elle qui passe le plus de temps avec les enfants. Elle reste avec eux à la maison quand papa est au travail. Elle est toujours là si l'occasion se présente de prendre une photo -- fiston qui joue dans le sable, la petite demoiselle qui fait des grâces devant le miroir, une partie de marelle sur le trottoir.

Irez-vous au parc avec votre fille cet après-midi? Emportez votre camera et captez sur film une journée de la vie de votre enfant. Prenez un cliché en sortant de la maison, puis faites le reportage des plaisirs et des jeux qui s'en suivent. Avec une camera, et plus spécialement avec une ciné-camera, maman est prête à capter toute l'action, au fur et à mesure qu'elle se présente.

Vous varierez la longueur des scènes, l'angle de prise de vue et la distance. Regardez Denise grimper sur la glissoire, puis suivez-la quand elle descendra en coup de vent pour venir atterrir dans le sable!

Aux balançoires, vous aurez l'occasion de capter toute une série de clichés. Commencez par une vue générale pour donner une idée d'ensemble; ensuite, prenez une vue à distance moyenne -- dans ce cas, Denise assise sur la balançoire. Continuez ensuite par un gros plan du visage réjoui de Denise. La scène finale -- une autre photo d'assez loin -- représentera Denise sautant du siège.

Vous pouvez faire un reportage pittoresque de votre vie de famille avec des vues animées ou des instantanés. En prenant une série de photos ou de scènes expressives et en visant avec soin, vous aurez des souvenirs que votre famille et vos amis reverront avec plaisir pendant des années.

Civis de Naisances

MONTMAGNY

Le 24 août est née Marie, Lauraine, Dany, fille de M. et Mme Yves Gaumond (Jeannine Bolduc). Parrain et marraine, M. et Mme Claude Tétu. Porteuse, Mme Ulric Bolduc.

Le 24 août est né Joseph, Roland, Serge, fils de M. et Mme Jacques Côté (Jacqueline Bernier). Parrain et marraine, M. Roland Deschamps et Mlle Louisiane Isabelle. Porteuse, Mme Armand Isabelle.

Le 23 août est née Marie, Lise, France, fille de M. et Mme Rosaire Rochefort (Thérèse Masson). Parrain et marraine, M. Pierre Rochefort et Mlle Lise Rochefort. Porteuse, Mlle Marthe Rochefort.

Le 23 août est né Joseph, Henri, Pierre, fils de M. et Mme Clément Sylvestre (Pauline Picard). Parrain et marraine, M. et Mme Henri Sylvestre. Porteuse, Mme Georges Sylvestre.

Le 3 août est né Marie, Dorise, Manon, fille de M. et Mme Rosaire Deschamps. Parrain et marraine, M. et Mme Gérard Gagné. Porteuse, Mlle Lise Gagné.
ST-FRANCOIS

Le 26 août est née Marie, Yvonne, Brigitte, fille de M. et Mme Joseph Morin. Porteuse, Mme Joseph Plante.

ST-JUST

Le 14 août est née Marie, Sylvie, fille de M. et Mme Lionel Vallière (Lise Langlois). Parrain et marraine, M. et Mme Léo Langlois. Porteuse, Mme Clément Caron.

ST-MARCEL

Le 25 août est née Marie, Carmen, Brigitte, fille de M. et Mme Roland Bélanger, (Carolle Ouellet). Parrain et marraine, M. et Mme Robert Ouellet.

ST-JEAN PORT-JOLI

Le 9 août est née Martine, fille de M. et Mme Claude Fournier. Parrain et marraine, M. et Mme Philippe Poitras.

Le 31 juillet est née Sylvie, fille de M. et Mme Lucien Gamache. Parrain et marraine, M. et Mme Antoni Banusevich. Porteuse, Mlle Lise Gamache.

ST-AUBERT

Le 2 août est née Marie-Claude, fille de M. et Mme Lionel Bernier. Parrain et marraine, M. Gaston Fortin et Mlle Raymonde Fortin. Porteuse, Mlle Lise Fortin.

Le 2 août est née Francine, fille de M. et Mme Maurice Blanchet. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Blanchet.

ST-PAMPHILE

Le 7 août est née Louise, fille de M. et Mme Charles Choinard. Parrain et marraine, M. et Mme Adélar Choinard.

Le plein emploi l'affaire de tous

Voici les offres d'emploi pour cette semaine:
DANS NOTRE REGION

ON DEMANDE :

Des facteurs et commis des Postes pour Montmagny. Salaire \$4,155. au début.
Une cuisinière pour une maison de pension.
Des serveuses de table pour restaurants de Berthier, Montmagny
Des ramasseurs et ramasseuses de patates d'expérience, âgés de 18 ans et plus.
Des aides-familiales compétentes.
Une personne sérieuse pour travailler comme ménagère, au salaire de \$18. par semaine pour une famille de l'Islet.
Un diplômé de l'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe, en lait nature.
Un commis de bureau bilingue possédant une 12ième année et quelques années d'expérience.
Deux techniciens diplômés en électricité, dont un avec connaissance du dessin.
Un jeune homme possédant une 12ième année commerciale pour des compagnies de finance.
Des jeunes gens âgés de 21 à 27 ans, possédant au moins une 12ième année, pour travailler pour une compagnie de finance.

EN DEHORS DE NOTRE DISTRICT

ON DEMANDE:

Des empaquetteuses de légumes à Napierville. Salaire \$0.70 l'heure.
Des aides-familiales pour deux familles de Québec au salaire de \$20.
Des travailleurs dans le tabac pour différentes régions de l'Ontario.
Une personne sérieuse pour garder deux enfants à Montréal pendant une période de trois semaines. Salaire: \$30. par semaine.
Deux apprentis-soudeurs pour emploi à La Pocatière.
Des policiers pour la Sûreté Provinciale et la Ville de Montréal.
Vingt-cinq techniciens-machinistes pour une cie de Montréal.
Des mécaniciens d'auto.
Des électriciens possédent licence "C".
Des machinistes.
Des travailleurs de la forêt pour la Cie Internationale de Papier, division du St-Maurice et de Maniwaki, de même que pour la Cie Consolidated Paper et sur le côté américain.
NOUS AVONS EGALEMENT UNE LISTE D'EMPLOIS VACANTS DANS UN GRAND NOMBRE DE METIERS SPECIALISES, ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNELS DANS DIVERS CENTRE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

CE QUI SUIT S'ADRESSE AUX EMPLOYEURS

Une jeune fille bilingue possédant un cours commercial et un peu d'expérience en classement, offre ses services comme secrétaire.
Deux techniciens diplômés avec expérience en mécanique-auto et menuiserie disponibles immédiatement.
Nous avons aussi un bon nombre de chercheurs d'emplois possédant expérience dans divers métiers, disponibles immédiatement.
Tout employeur intéressé à embaucher ces candidats est prié de communiquer avec nous.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous sommes en mesure de fournir toutes les informations nécessaires aux personnes désireuses de suivre des cours de formation professionnelle, afin d'améliorer leur situation.
Pour informations supplémentaires, veuillez vous adresser le plus tôt possible au Bureau National de Placement à Montmagny au numéro de téléphone 248-1102.

Décès

M. EMILE BOUCHER

A Berthier en Bas est décédé le 1 septembre 1965, à l'âge de 76 ans, M. Emile Boucher, célibataire, fils de feu Alfred Boucher et de feu dame Adélaïde Gaumond.

Il laisse dans le deuil, ses frères et ses soeurs, ses beaux-frères, MM. Alfred, Evariste et Joseph Boucher, Mme Oscar Paquet (Rosalia), M. et Mme Jn-Baptiste Cloutier (Albertine) et Mlles Sévérina et Cécile Boucher.

Les funérailles eurent lieu vendredi, le 3 septembre à 10 hres en l'église de Berthier et l'inhumation au cimetière paroissial.
La direction funéraire avait été confiée à la Maison Laurent Normand, 26 rue St-Louis, Montmagny.

M. LUDGER BLAIS

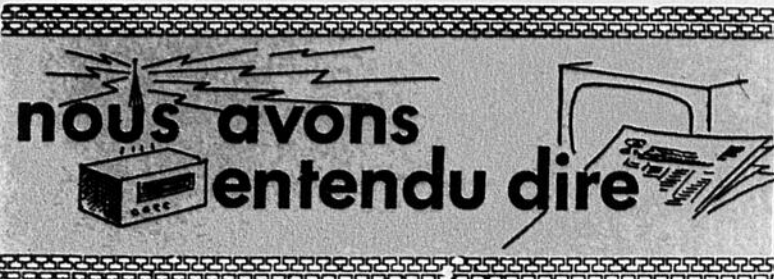
A St-François de Montmagny est décédé le 2 septembre 1965 à l'âge de 78 ans, M. Ludger Blais, époux de dame Elmina Plante.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme Jn-Baptiste Campagna (Bernadette), M. et Mme Ls-Georges Blais (Laurette Falardeau), M. et Mme Maurice Garant (Ida), M. et Mme Laurent Campagna (Cécile), M. et Mme Fernand Blais (Annette Blais), M. et Mme Henri Vézina (Aldéa), M. et Mme Gérard Cloutier (Rolande), M. et Mme Léandre Blais (Lucette Langevin), et M. et Mme René Blais (Monique Blais).

Les funérailles eurent lieu lundi, le 6 septembre à 3 hres en l'église de St-François et l'inhumation au cimetière paroissial.

Direction funéraire, la Maison Laurent Normand, Montmagny.

Aux familles que le deuil afflige, nos plus sincères condoléances.



• Que le batteur de l'orchestre "Les Vagabons" était vraiment un jeune homme malchanceux. En fin de semaine dernière, M. Roger Mainville, en allant jouer à St-Jean Port-Joli, perdait ses cinbales et un pied de micro. Mardi matin, alors qu'il s'apprêtait à prendre son auto, il eut la désagréable surprise de ne plus apercevoir aucun des quatre enjoliveurs de roues de sa voiture. Il paraîtrait qu'il n'était pas du tout, du tout, de bonne humeur. A St-Jean, c'est l'orchestre "Les Majestiks", qui a dépanné M. Mainville en lui prêtant un set de cinbales.

• Qu'un avis de motion a été donné, mardi soir dernier à une réunion du Conseil municipal, que lors d'une prochaine assemblée, un règlement sera présenté pour le drainage du Bras St-Nicolas.

• Que les cours de préparation au mariage débuteront mardi, le 14 septembre 1965, à l'école Ls-Jacques Casault. Tous les jeunes gens et jeunes filles intéressés à suivre ces cours et qui se fréquentent sérieusement sont invités à s'y rendre.

• Que le dimanche, 12 septembre 1965, sera, pour les magnymontois, une journée bien remplie. Une foule d'activités de toutes sortes se dérouleront dans nos murs et la région. La population pourra choisir entre une épluchette de blé-d'Inde à la "Grande Ecluse", une course intercollégiale d'envergure provinciale dont le départ sera donné près de chez Duplan, un concours de pétanque à l'école Beaubien, la bénédiction du Club de Golf au Rocher Noir, etc. Bonne journée à l'activité de votre choix.

• Que la Société St-Jean-Baptiste de Berthier organise pour dimanche le 26 septembre, une grande soirée de cartes. La population est cordialement invitée à venir s'amuser sainement tout en encourageant leur S.S.J.B.

• Que l'assemblée des Filles d'Isabelle du Cercle Elise Blouin aura lieu lundi, le 13 septembre, à 8 h. p.m., à la salle des Chevaliers de Colomb. On demande à chaque Fille d'Isabelle d'être présente.

• Que le Foyer des Quilles est maintenant ouvert et tous ceux qui veulent pratiquer leur sport favori sont les bienvenus. Le nouveau gérant de cet établissement est M. Jean-Noel Blouin qui nous annonce que huit ligues débuteront lundi soir prochain. M. Blouin nous fait également part de la nomination de M. Gaston Nicole comme publiciste du Foyer. Bonne saison à tous les quilleurs!

• Que samedi soir prochain, à 8 h. 30, il y aura une grande épluchette de blé-d'Inde à la Légion Royale Canadienne. Tous les membres et leurs invités seront les bienvenus.

• Que le Cercle des Fermières tiendrait son assemblée mensuelle, mardi, le 14 septembre, à 2 h. p.m. à la salle de l'Hôtel de Ville de Montmagny. Chaque Fermière doit se faire un devoir d'être présente à cette réunion.

• Que les fervents de la chasse peuvent commencer le huilage de leur fusil. Il ne reste en effet qu'une semaine avant l'ouverture de la chasse aux petits gibiers des bois. Pour ce qui est du canard, les nemrods pourront s'en donner à coeur joie dès le 18 septembre prochain. Bonne chasse et soyez prudents!

• Que le Service National de Placement est à la recherche de facteurs et commis de Postes pour Montmagny. Le salaire de base pour ses emplois est de \$4,155.

Montmagny s'affilie à la Q.A.H.A.

Les ligues de hockey mineur de Montmagny seront affiliées cette année à la Québec Amateur Hockey Association. C'est par un

vote unanime que les membres du Comité des Sports de Montmagny réunis sous la présidence de M. André Collin sont parvenus à cette décision. Au cours de l'assemblée, on discuta d'abord de l'opportunité de s'affilier à un organisme supérieur et après avoir comparé les avantages et les inconvénients de la C.O.P. et de la Q.A.H.A., l'assemblée opta pour cette dernière qui peut mieux satisfaire les besoins présents.

Le comité ratifia ensuite la nomination de Gaston Turgeon comme arbitre en charge pour la prochaine saison et le chargea de recruter cinq autres arbitres pour suivre un cours afin de se qualifier avec la Q.A.H.A.

Le frère Victorien Lafrance S.V., fut ensuite proposé pour prendre charge des ligues juvénile, midget et bantam. Il expo-

sa quelque peu son plan d'action et il semble que ces trois catégories se verront diviser par quartiers, comme l'était le midget l'an dernier, formule qui remporta un vif succès.

Il fut ensuite décidé que tout joueur évoluant dans les ligues du Comité des Sports devrait être couvert par une assurance; comme plusieurs, soit la grande majorité le sont déjà par l'assurance scolaire, il fut jugé presque impossible de former un groupe assez fort pour avoir une assurance-groupe seulement pour le hockey. On a donc opté pour la solution d'avertir les parents de choisir celui des deux plans offerts par l'assurance scolaire qui couvre toutes les activités scolaires ou extra-scolaires au lieu de l'autre plan. De plus certains sont couverts par des plans d'assurances familiales.

(Photo Le Peuple — G.G.)



Voici les quatre dames qui ont pris part à la finale d'équipe: Suzanne Collin, Mme Rita Audet, Mme Margot Marois et Mme Colette Dumas.

(Photo Le Peuple — G.G.)



Les deux grandes championnes

Rita Audet et Suzanne Collin championne du double

C'est hier soir, au Centre Civique de Montmagny, qu'avait lieu la finale des doubles féminins. L'équipe formée par Rita Audet et Suzanne Collin a défait celle de Margot Marois et Colette Dumas. Ces dernières ont pris l'avance dans le premier set qu'elles ont remporté 6-4. Mais l'équipe Collin-Audet devait se ressaisir pour gagner le second 6-4. Dans le troisième set, décisif de cette série 2 de 3, elles devaient continuer dans cet élan pour

l'emporter 6-2.

Tout au long de la rencontre, le jeu fut très ouvert et très partagé, et les amateurs ont été à même de voir du tennis à son meilleur. Le nom des quatre participantes n'est plus à faire et on était sûr de voir du tennis du meilleur calibre lors de cette rencontre. Compte final: 4-6 6-4 et 6-2.

Félicitations aux championnes du double féminin, Mme Rita Audet et Suzanne Collin.

Tournoi de Pétanque Molson 1965

C'est dimanche prochain soit le 2 septembre 1965 qu'aura sur les terrains de l'école Beaubien le grand tournoi de Pétanque Molson.

Déjà plusieurs équipes se sont enregistrées. Il reste encore de la place cependant pour toutes les personnes intéressées à participer à ce grand tournoi annuel de pétanque.

Résumons un peu, si vous voulez bien, quelques points seulement de ce grand tournoi:

1—Toutes les équipes devront être inscrites pour 10 hres vendredi, le 10 septembre 1965.

2—Le tournoi débute à 12 hres a.m. précise sur le terrain de l'école Beaubien.

3—Les participants doivent être âgés de 15 ans et plus.

4—Les parties de 9 points sont limitées 40 minutes. Les parties de 13 points à 70 minutes. Celles de 15 points ne sont pas limitées.

5—La mauvaise température n'est pas un obstacle à la bonne marche du tournoi.

6—Toute boisson alcoolique est prohibée sur le terrain.

7—Les équipes devront débuter leurs parties à l'heure indiquée sous peine d'être éliminées.

Nous espérons que la population de Montmagny se fera un devoir et un plaisir de venir encourager les pétanqueurs durant ce grands tournoi.

Pour tout renseignement ou inscriptions, veuillez contacter les personnes suivantes:

Raymond RHEAUME, prés.,
Rue St-Thomas, Montmagny,
Tél.: 248-0686.

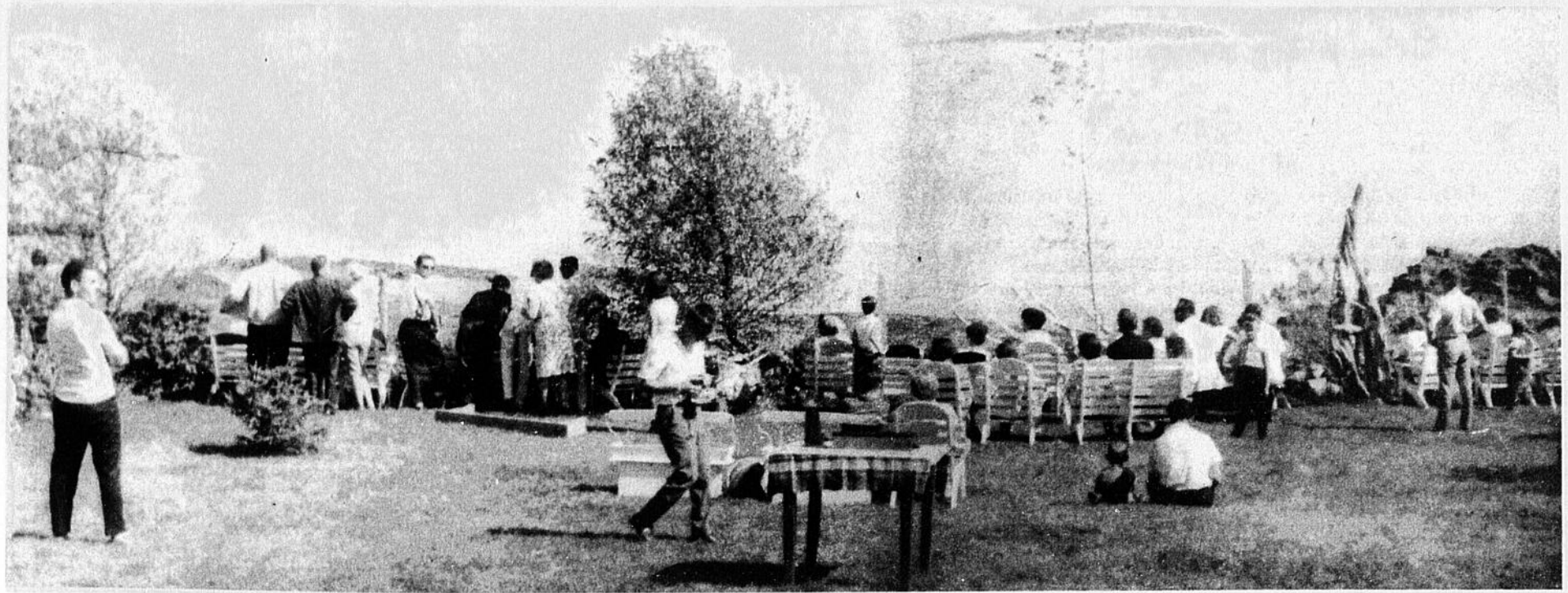
Pierre TASCHEREAU, sec.,
2, Palais de Justice, Mont'y,
Tél.: 248-3995.

L'équipe Denault-Audet gagne en finale

Pierre Audet et son co-équipier Yves Denault ont réussi à s'emparer du championnat des doubles masculins hier soir, en défaisant Jules Coulombe et Bertrand Bélanger. Ce match qui s'est terminé à une heure tardive a donné lieu à des émotions fortes et tous les spectateurs présents ont été d'accord pour louer le jeu magnifique de Jules Coulombe de Cap St-Ignace, un nouveau venu dans le tournoi cette année.

Mais les performances de Jules Coulombe n'ont pu réussir à arrêter l'élan dévastateur de Pierre Audet et Yves Denault qui ont gagné les deux premiers sets 6-3 et 7-5. Toutefois, les efforts de Coulombe et Bélanger devaient porter fruit dans le troisième set qu'ils gagnèrent 6-3, forçant un quatrième set qu'ils perdirent 2-6. Compte final: 6-3, 7-5, 3-6 et 6-2.

Félicitations aux champions, Pierre Audet et Yves Denault.



Tir au pigeon d'argile a l'Île-aux-grues



Dans les cadres du Festival "dans le vent" qui se déroule à l'Île-aux-Grues et dont la Reine est Mlle Marie-Ange Lebel, les citoyens de ce paradis de chasse à la grande oie blanche ont organisé, dimanche dernier, un concours de tir au pigeon d'argile.

La renommée de tireur que se sont créé les chasseurs de l'île à travers le pays et même des États-Unis n'a pas été démentie lors de cette compétition. Une foule de plus de 450 personnes ont pu voir à l'oeuvre les cham-

pions de cette magnifique île du St-Laurent.

Le concours qui s'est déroulé en face de l'Auberge des Dunes, était divisé en deux catégories, soit la classe A et la classe B. Chaque tireurs avait droit à 50 balles.

LES GAGNANTS

Classe A

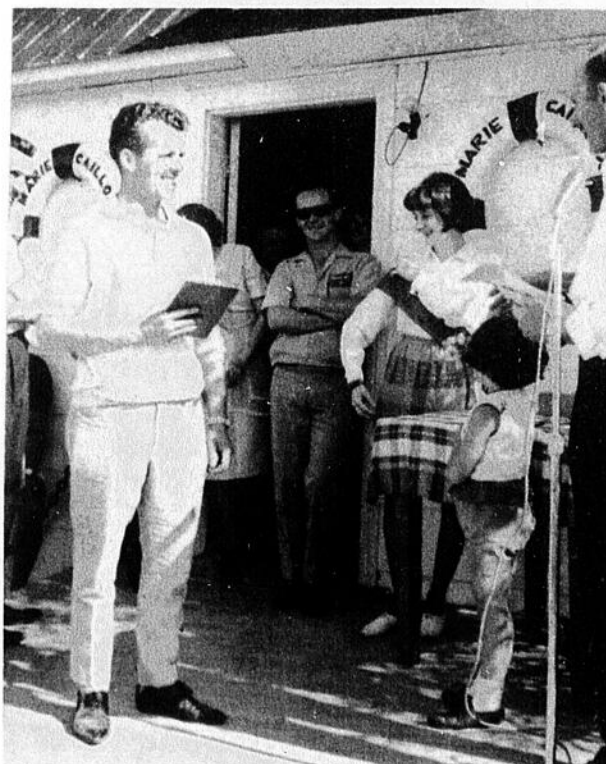
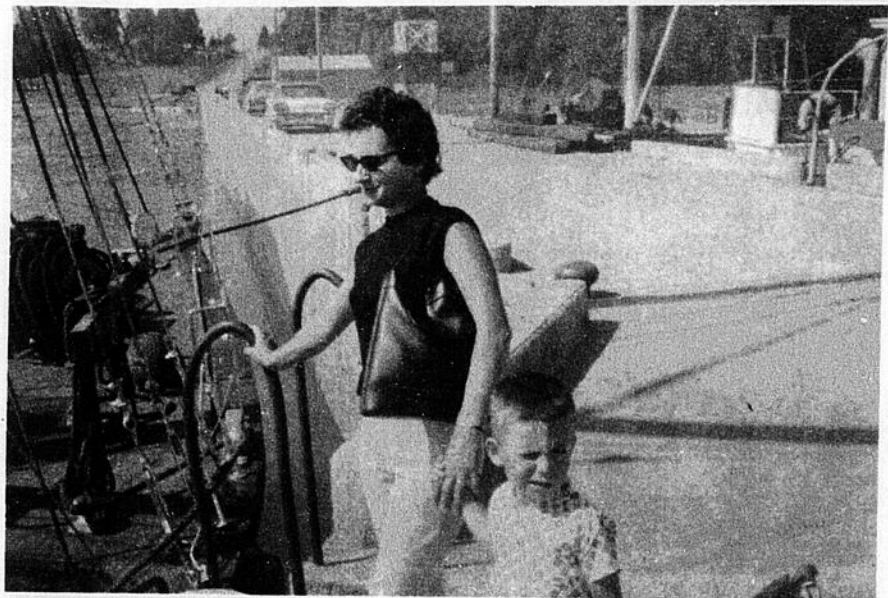
- 1—Eugène Gagné
- 3—Charles Vézina
- 3—Robert Vézina
- Jean-Yves Vézina
- Luc Vézina

Classe B

- 1—Rosaire Gagné 43
- 2—J. Pierre Normand 31
- 3—Michel Normand 26
- Noel Gagné 21
- 5—Léopold Gagné 19

MM. Eugène Gagné, Charles Vézina et Rosaire Gagné se sont mérité des trophées offerts par Jules Côté Ltée de la Brasserie Dow.

Les photos reproduites dans cette page nous ont été gracieusement fournies par M. Jean-Paul Clavet, représentant du commanditaire.



Course cycliste intercollégiale

Patronnée par le Club Cyclotourisme local, une course intercollégiale de cyclisme aura lieu dimanche prochain, le 12 septembre à Montmagny. Une deuxième course, dite junior, sanctionnée par l'Union Cycliste du Québec sera également au programme de l'après-midi.

Les jeunes qui participeront à cette compétition intercollégiale d'envergure provinciale pourront se mériter des trophées ainsi qu'une bourse de \$200.

CIRCUITS FERMÉS

Les deux compétitions se fe-

ront en circuits fermés. La course intercollégiale sera de 25 milles et les participants utiliseront des bicyclettes équipées de 10 vitesses. Première activité au programme de la journée, cette course débutera à 1 heure p.m. précise. Les départs s'effectueront du terrain de stationnement de l'industrie Duplan Textile Ltée, 4e rue, Montmagny.

Quant à la course de classe Junior, elle se déroulera à partir de 2 h. 30 p.m., et comprendra un circuit fermé de 40 milles.

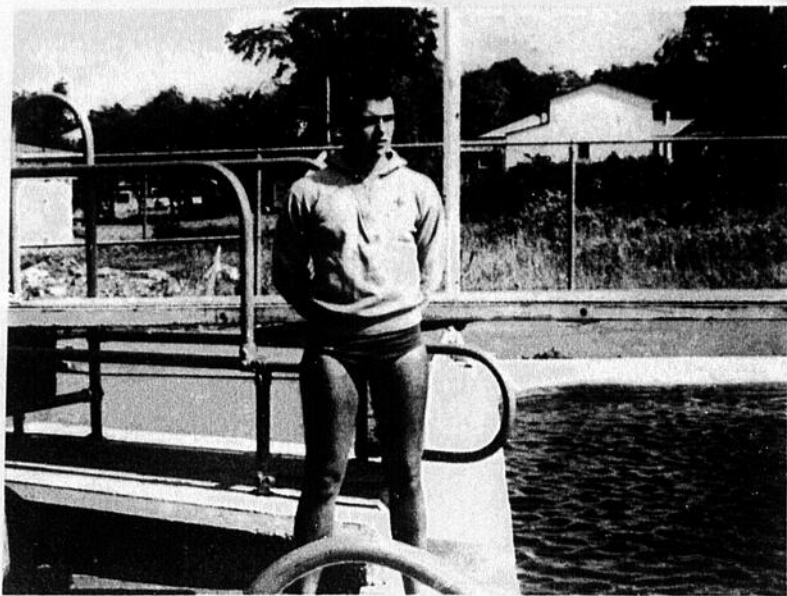
INSCRIPTIONS

Tous les jeunes désirant participer à ces deux épreuves n'ont qu'à s'inscrire à l'adresse suivante: Club Cyclotourisme Montmagny, 50, 2ième Rue Sud, Montmagny. Les coureurs devront apporter leur certificat d'assurance scolaire ou une lettre attestant la responsabilité des parents ou tuteurs car la direction se dégage de toutes responsabilités.

REGLEMENTS DE LA COURSE INTERCOLLEGGIALE

- 1—Admissibles: Tous ceux qui n'ont jamais couru dans les compétitions sanctionnées par l'U.C.Q.
- 2—L'équipe devra représenter un collège.
- 3—L'équipe pourra être formée de 6 coureurs et plus mais le temps de l'équipe sera calculé sur 4 coureurs.
- 4—Tout coureur devra avoir le casque protecteur réglementaire selon le nouveau règlement de l'U.C.Q.
- 5—Tout coureur qui sera pris à enfreindre les règlements suivants sera pénalisé selon l'importance de l'infraction:

Croiser un autre coureur n'ayant pas conservé une longueur de bicyclette, interférence volontaire, ravitaillement frauduleux, aucune poussette tolérée, etc. Aucun cycliste ne sera admis dans la course s'il n'a pas été enregistré dans sa course; même les entraîneurs ne seront pas tolérés.



Le responsable de la piscine fait son rapport

Ce fut pour moi un réel plaisir de diriger les activités à la piscine durant la saison 1965 et d'assurer un bon fonctionnement du matériel qui m'a été confié. Je remercie tous ceux qui m'ont secondé dans ma tâche et tout spécialement MM. Wellie Marchand, Claude Marchand, Benoit Fradette, Gaétan Pelletier, Réjean Nicole, Jean-Pierre Huppé, Milles May Belley, Gisèle Doré. Sans eux la tâche aurait été impossible. Je remercie également tous ceux qui ont contribué financièrement au succès de cette saison. Grâce à eux, les jeunes ont pu s'amuser cet été. Enfin, je remercie tous ceux qui ont fréquenté la piscine, pour leur bonne tenue et leur souci de respecter les règlements.

La température ne nous a pas tellement favorisés et je souhaite des étés plus cléments à l'avenir. L'équipe des moniteurs et moi-

même avons fait tout notre possible pour organiser des cours de natation, un gala aquatique et des compétitions afin de rendre la fréquentation de la piscine plus agréable. J'espère que tous les adeptes de la natation se sont plus. Au revoir, à l'an prochain.

FREQUENTATION DE LA PISCINE

La piscine a été fréquentée par 13,673 personnes entre le 5 juillet et le 1er septembre.

REVENUS ET DEPENSES

Les usagers de la piscine ont versé \$570.43 auquel nous avons soutiré \$178.79 en salaires et \$20.00 pour récompenser les aides bénévoles qui se sont dévoués sans relâche. Le solde de \$371.64 a été remis au comité des Loisirs.

Michel HUPPE, Instructeur.

Grande fête au blé d'Inde à la Grande Ecluse

Il y aura grande fête au blé d'Inde, dimanche prochain, le 12 septembre, à 2 h. p.m. à la Grande Ecluse, située à 2 milles avant la Station de L'Esperance.

Cette épluchette de blé d'Inde est organisée par l'Association de Chasse et Pêche de Montmagny-Islet Inc., en vue de ramasser des fonds pour les réparations et améliorations qui sont à faire à la Grande Ecluse.

Tout le monde, membres et non-membres sont invités cordialement. Le prix d'entrée est de \$1.00 par personne. Les enfants sont admis gratuitement.

Pour ceux qui n'ont jamais vu ce paradis de chasse et de pêche dont l'Association s'est portée acquéreur dernièrement, l'occasion s'offre à eux dimanche le 12 septembre. Voici la route à suivre pour ceux qui n'y sont jamais allés. Se rendre au Calvaire de la Station du Cap St-Ignace et tourner à gauche, ensuite des indications vous guideront jusqu'à la barrière.

DONC, LE RENDEZ-VOUS POUR DIMANCHE, EST A LA GRANDE ECLUSE.

Maurice Blais, publiciste, Ass. Chasse et Pêche de Montmagny-L'Islet Inc.



L'orchestre "Les Dynamics" de Québec

BONNE NOUVELLE

La direction du Centre Civique met maintenant à votre disposition, et ce gratuitement, trois salles, tous les jours et soirs de la semaine le samedi inclus. Pour vos soirées, cocktails, banquets, réunions, conventions, congrès, dîners d'hommes d'affaires etc. Un personnel discret et heureux de vous servir vous attend.

Faites vos réservations dès maintenant, en communiquant avec le Centre Civique de Montmagny, Tél.: 248-2676, et demandez Raymond Coulombe.

AVIS

La direction du Centre Civique de Montmagny avise sa nombreuse clientèle que son établissement est détenteur de permis complet de la Régie des Alcools du Québec.

DONC DES MAINTENANT RENDEZ-VOUS AU



CENTRE CIVIQUE DE MONTMAGNY INC.

Tél.: 248-2676, ouvert de 10 h. a.m. à 2 h. de la nuit.

Danse tous les soirs.

Judi: orchestre "Le Trio Laurin" (entrée libre)..

Vendredi et samedi: l'orchestre le plus populaire: "Les Dynamics de Québec".

En plus, le chanteur le plus dans le vent: Claude Vincent.